



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EPCI

Question écrite n° 62649

Texte de la question

M. Gabriel Montcharmont appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les établissements publics de coopération intercommunale appelés à constituer des structures très prometteuses pour une gestion améliorée de nombreuses missions. Pourtant, de nombreux élus sont préoccupés par les délais grandissants des paiements administratifs. Il souhaiterait savoir si des pistes sont actuellement à l'étude pour que ces mandats administratifs soient payés dans des délais économiquement acceptables afin que les collectivités locales et leurs partenaires puissent travailler plus sereinement et en étroite collaboration avec les trésoreries principales.

Texte de la réponse

L'observation de délais de paiement à la fois raisonnables et prévisibles est évidemment un facteur essentiel pour l'équilibre économique et financier des petites et moyennes entreprises qui peuvent se trouver confrontées à des difficultés sérieuses de trésorerie. Un effort important a d'ores et déjà été réalisé afin d'encadrer les délais de mandatement. Ceci a permis de réduire de manière significative les difficultés auxquelles avaient pu être confrontés certains créanciers. Ainsi, les délais de règlement (délais de mandatement de l'ordonnateur et délais de paiement du comptable) de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics locaux sont en moyenne inférieurs à quarante jours, même si cette moyenne recouvre des situations très contrastées sur le territoire national. Le nouveau code des marchés publics, qui entrera en vigueur le 9 septembre 2001, prévoit le principe d'un encadrement contractuel des délais de paiement public incluant l'intervention de l'ordonnateur et du comptable. Ces nouvelles dispositions sont de nature à répondre aux préoccupations des élus ou responsables d'établissements publics.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Montcharmont](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62649

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3610

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5039